

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 JUILLET 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 26  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 2  
Absent : 1  
  
Votants : 28

Le dix juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 4 juillet 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 4 juillet 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS Emilie, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme BUREAU Marine (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme SABY Annick)

**Absent** : M. EL YAKOUTY Abdelhak

**Secrétaire de séance** : M. SECHAUD Jean-François

Ressources Humaines

#### DEL20230710\_06

#### Objet : Bibliothèque - création d'un emploi d'Adjoint territorial du patrimoine

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;  
Vu le budget ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;  
Vu les avis conformes des 2 collèges du Comité Social Territorial du 31/05/2023 ;

#### Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de répondre à la situation de sous-effectif, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet (relevant de la catégorie C) à effet du 01/09/2023,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

#### DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Jean-François SÉCHAUD



Le Maire,  
Claire CHUINARD